

Déclaration d'Information Réglementaire PPWR

Règlement (UE) 2025/40 relatif aux emballages et aux déchets d'emballages

Société émettrice : RAJAPACK Benelux

Produit(s) concerné(s) : Produits d'emballage fournis par RAJAPACK Benelux au client à la date d'émission de la présente déclaration.

Date d'émission: 04/08/2026

Objet de la présente déclaration

RAJAPACK Benelux confirme par la présente que les produits d'emballage concernés sont évalués au regard des exigences applicables du Règlement (UE) 2025/40 relatif aux emballages et aux déchets d'emballages (PPWR). Sur la base des informations, de la documentation technique et des éléments de preuve de conformité disponibles à la date d'émission, aucune non-conformité n'a été identifiée au regard des exigences du PPWR actuellement applicables aux produits d'emballage concernés, y compris, le cas échéant, les articles 5 à 12 du Règlement (UE) 2025/40. Cette évaluation reste soumise à tout acte délégué, acte d'exécution, norme harmonisée, document d'orientation ou autre mesure réglementaire susceptible d'être adopté, modifié ou précisé après la date de la présente déclaration.

Nature de la présente déclaration

Le présent document **ne constitue pas une Déclaration UE de Conformité (DoC)** au sens de l'article 39 et de l'annexe VIII du Règlement (UE) 2025/40. Il s'agit d'une déclaration d'information réglementaire émise par RAJAPACK Benelux afin de soutenir ses clients dans leurs démarches de conformité au PPWR. La Déclaration UE de Conformité officielle demeure, lorsqu'elle est applicable, un document réglementaire distinct devant être établi par l'opérateur économique responsable en vertu de la législation applicable.

Base de l'évaluation

La présente déclaration est établie sur la base des informations disponibles pour RAJAPACK Benelux à la date d'émission, notamment, le cas échéant :

- documentation de conformité des fournisseurs ;
- spécifications techniques ;
- déclarations relatives aux matériaux ;
- informations de conformité liées au produit ;
- rapports d'essais ou informations de conformité provenant des fabricants ;
- évaluations et revues internes de conformité ;
- autres informations techniques ou réglementaires pertinentes.

Les éléments justificatifs sont conservés dans le système interne de documentation de conformité de RAJAPACK Benelux.

Confidentialité de la documentation justificative

Certains documents justificatifs peuvent contenir des informations commerciales confidentielles, notamment l'identité des fournisseurs, des formulations, des spécifications techniques, des rapports d'essais, des

informations relatives à la fabrication ainsi qu'un savoir-faire propriétaire. Par conséquent, la documentation technique détaillée, la documentation des fournisseurs et les documents sources ne sont pas systématiquement communiqués aux clients. Les demandes de documentation technique complémentaire sont évaluées individuellement, en tenant compte des obligations légales, des engagements contractuels, des exigences de confidentialité, des droits de propriété intellectuelle, des intérêts commerciaux, de l'objectif légitime de la demande et de la disponibilité des informations demandées.

Lorsque cela est justifié dans le cadre d'une vérification réglementaire de conformité, d'un audit client, d'exigences contractuelles ou d'une inspection officielle, la documentation pertinente peut être mise à disposition sous réserve d'accords de confidentialité appropriés et dans le respect des restrictions légales et commerciales applicables.

Rôles et responsabilités au titre du PPWR

Le PPWR attribue des obligations spécifiques aux différents opérateurs économiques, notamment les fabricants, importateurs, mandataires, distributeurs et autres opérateurs économiques concernés, selon la situation spécifique de la chaîne d'approvisionnement. Les responsabilités en matière de conformité demeurent dès lors à la charge de chaque opérateur économique tel que défini par le Règlement (UE) 2025/40. La présente déclaration a pour objet d'aider les clients dans leur processus d'évaluation de conformité et ne remplace pas leur obligation d'évaluer et de satisfaire à leurs propres responsabilités au titre du Règlement (UE) 2025/40 ou de toute exigence nationale applicable.

Dispositions spécifiques applicables aux emballages personnalisés ou fabriqués sur mesure

Lorsque les emballages sont fournis sur la base d'instructions, de conceptions, de dimensions, d'impressions, de configurations, de compositions ou d'autres modifications spécifiques demandées par le client, le client peut, en vertu de la législation applicable, être considéré en tout ou en partie comme le fabricant ou comme un autre opérateur économique responsable. Dans de tels cas, la présente déclaration porte uniquement sur les informations dont dispose RAJAPACK Benelux concernant les matériaux, composants et produits d'emballage fournis par RAJAPACK Benelux. Le client demeure responsable :

- de l'évaluation de son rôle juridique au sein de la chaîne d'approvisionnement ;
- de la réalisation de toute évaluation de conformité requise ;
- de la préparation de toute documentation technique requise ;
- de l'établissement de toute déclaration de conformité requise ;
- du respect de toute obligation applicable d'enregistrement, de déclaration et d'information.

RAJAPACK Benelux fournira, dans la mesure où cela est raisonnablement disponible et commercialement approprié, les informations techniques pertinentes concernant les matériaux et composants fournis par RAJAPACK Benelux afin d'aider les clients à remplir leurs propres obligations légales.

Limites de la présente déclaration

La présente déclaration concerne exclusivement les produits d'emballage fournis par RAJAPACK Benelux au client à la date d'émission de la présente déclaration et les informations dont dispose RAJAPACK Benelux à cette date.

La présente déclaration ne constitue pas :

- un avis juridique ;

- une approbation réglementaire ;
- une certification ;
- une évaluation indépendante de conformité ;
- une garantie de conformité.

RAJAPACK Benelux n'évalue pas la manière dont les produits d'emballage sont combinés, modifiés, imprimés, étiquetés, remplis, assemblés, intégrés ou autrement utilisés par le client ou par tout tiers dans leurs propres systèmes d'emballage, processus ou chaînes d'approvisionnement. Toute évaluation finale de conformité pour l'utilisation spécifique d'un produit d'emballage demeure la responsabilité du client ou de tout autre opérateur économique responsable.

Validité

La présente déclaration est émise de bonne foi sur la base des informations disponibles à la date de son émission. Elle pourra être révisée en cas :

- de modification du produit ;
- de modification des matières premières ou de la composition ;
- de changement de fournisseur ou de source de fabrication ;
- de modification de la chaîne d'approvisionnement ;
- de publication de nouveaux actes délégués, actes d'exécution, normes harmonisées ou autres mesures réglementaires ;
- de nouvelles informations techniques ou de conformité, ou de leur mise à jour, susceptibles d'affecter le statut de conformité du produit.

Limitation d'utilisation et de responsabilité

La présente déclaration est fournie exclusivement à des fins d'information et de soutien à la conformité. Elle repose sur les informations disponibles pour RAJAPACK Benelux à la date d'émission et ne constitue ni un avis juridique, ni une approbation réglementaire, ni une certification, ni une évaluation indépendante de conformité, ni une garantie de conformité. RAJAPACK Benelux ne saurait être tenu responsable des évaluations de conformité, des obligations réglementaires, des obligations de déclaration, des déclarations, des enregistrements ou de toute autre responsabilité légale incombant au client ou à tout autre opérateur économique en vertu de la législation applicable. Toute évaluation de conformité réalisée par le client demeure sous sa seule responsabilité et doit tenir compte de l'usage prévu du produit, de la configuration spécifique de la chaîne d'approvisionnement ainsi que de toute exigence réglementaire applicable.

Pour RAJAPACK Benelux

Nom : Gidi Pluym

Fonction : General Manager RAJAPACK Benelux

Date : 04/08/2026

Signature :

